

Brèves de la M.J.D.

agde
Archipel de vie

Maison de la Justice et du Droit d'Agde



BULLETIN D'INFORMATION N°2 / JANVIER 2014

Bonne
et
Heureuse
Année
2014

L'équipe de la M.J.D.

L'ÉCHO DU RÉSEAU

Le saviez-vous ? **129** affaires ont été traitées à la MJD par un des conciliateurs, 51 pour des troubles de voisinage, 51 pour des litiges entre propriétaires et locataires, 14 pour des conflits avec des artisans et commerçants, et 13 pour des litiges avec des syndicats de copropriété, des agences de locations et services.

Contact : Katy Penel au 04 67 35 83 66
ou catherine.penel@ville-agde.fr

L'ACTUALITÉ DE LA MJD

Le 17 décembre dernier, M. Le Maire a prononcé deux rappels à l'ordre à l'encontre de deux personnes en salle d'audience de la Maison de la Justice et du Droit.

En vertu des pouvoirs que lui confère la loi, il a rappelé au bon ordre, à la tranquillité et à la salubrité publics des jeunes dont les agissements généraient des troubles importants.

Pour information, en cas de réitérations de ces troubles, les dossiers seront directement traités par Monsieur le Procureur de la République.

NOS COORDONNÉES

Maison de la Justice et du Droit d'Agde

Rue de la Solidarité,

Espace Mirabel Tél : **04 67 35 83 60**

OUVERTURE AU PUBLIC

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



agde
Archipel de vie



ZOOM SUR... LE GREFFIER



Cet agent de l'Etat, a pour mission d'être **garant de la procédure**.

Ainsi il est chargé de **prendre note du déroulement des débats** aux audiences afin d'en conserver une trace écrite, il donne par sa signature valeur authentique aux décisions rendues par les magistrats.

Il est surtout connu pour son rôle de **scripte à l'audience**, où il porte la robe. Son bureau est espacé de celui du ou des juges -ou de la formation de jugement du tribunal pour enfants ou des assises-, situé face à celui du représentant du Ministère Public chargé de requérir dans certaines procédures.

Son rôle au greffe -lieu où sont déposés les actes de procédure et les **minutes** de jugements – est de **recevoir les diverses pièces** constituant un dossier, les enregistrer, les classer, de préparer les audiences et, après y avoir assisté aux côtés des magistrats, d'en assurer le suivi, de mettre en forme les décisions rendues par les magistrats et de les délivrer.

En matière pénale, il reçoit les justiciables ou les avocats qui souhaitent faire appel ou opposition et consigne leurs **déclarations** qu'il authentifie. Il prépare et fait suivre les dossiers frappés de recours - tant en matière civile que pénale- à la Cour d'Appel, ou d'autres greffiers assurent les mêmes tâches pour les traiter.

Le greffier peut avoir des fonctions au tribunal d'instance, de grande instance, au conseil des prud'hommes, à la Cour d'Appel ou la Cour de Cassation, ou être appelé à exercer des fonctions auprès de certains ministères. C'est ainsi que dans chacun des greffes il a un rôle **d'information**.

Notamment, il reçoit le public, le renseigne sur les procédures, **l'informe** de leur évolution, lui délivre des documents et explications permettant d'introduire des actions en justice, ou de les contester, l'oriente vers les services d'un avocat le cas échéant, ou vers un huissier pour faire exécuter des décisions, lui explique les démarches à effectuer suite à une décision de justice.

C'est dans cette fonction relationnelle qu'évolue le greffier délégué dans une maison de la justice et du droit ou affecté à un guichet unique de greffe.

Quelle est la mission du greffier au sein de la MJD ? Le greffier est un lien entre le public et le monde de la justice. Il assure l'accueil, l'écoute et l'orientation vers la procédure appropriée dans le respect de la confidentialité. Il n'émet aucun avis sur la meilleure solution à adapter mais propose les possibilités offertes.

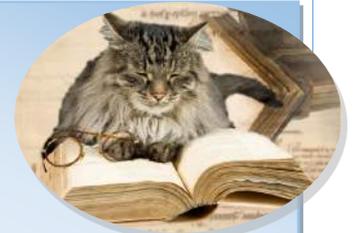
FORMATION DES GREFFIERS :

Le greffier est recruté sur concours, accessible aux diplômés BAC +2 ou par concours interne après un parcours dans la fonction publique. Après 18 mois de formation, théorique à l'Ecole Nationale des Greffes (E.N.G.) à DIJON (Côte d'Or) et pratique en juridictions, il choisit son affectation selon son classement. Le prochain concours aura lieu les 18 et 19 mars 2014 ; l'inscription sur internet d'ici au 31 janvier.

ANECDOTE

Le vocable « greffier » représente en argot un félin, le chat, jeu de mots avec « griffes » ou clin d'œil à la tache blanche qu'arborent certains chats noirs (similitude avec la robe des greffiers).

ETYMOLOGIE origine grecque , ce nom est tiré du verbe « **graphein** » (écrire).



LE CHIFFRE

4

C'est le nombre de maisons de la justice et du droit de l'Hérault où vous accueille un greffier.

LEXIQUE: UNE MINUTE

C'est en droit français l'original d'un acte authentique conservé par l'autorité qui l'a rédigé (greffe d'une juridiction dans le cas d'une décision de justice).